

Image not found or type unknown



## Supplément de loyer de solidarité

Par **Fran56**, le **20/05/2014 à 12:43**

Bonjour, rnLicenciée économique en 2012, j'ai reçu des indemnités compensatrices (primes, congés payés etc...)qui figurent sur ma déclaration d'impôt donc l'organisme HLM (Meurthe & Moselle Habitat) m'a augmenté mon loyer de 40,54€ (supplément de loyer de solidarité).rnJ'ai 57 ans, je perds mon emploi sans pouvoir en retrouver à cet âge-là, et je dois régler cette somme pour quelques voisins qui n'ont jamais travaillé et partent 2 fois par an en vacances. C'est inadmissible.rnEst-ce que cette société HLM est dans son droit ?rnMercirnCordialement